



## Règlement relatif à l'adhésion

---

1. Toute personne titulaire d'une carte de bibliothèque publique en cours de validité délivrée par n'importe quelle administration de bibliothèque du pays peut réserver et emprunter des documents auprès des bibliothèques de la ville de Dublin. Certains contenus et services numériques ne sont disponibles que pour les utilisateurs possédant une carte valide des bibliothèques de la ville de Dublin. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre page web [eResources](#).
2. Toute personne résidant, travaillant ou étudiant dans la ville ou le comté de Dublin, ou ayant une carte de bibliothèque publique valide délivrée par n'importe quelle autorité de bibliothèque du pays, peut demander une carte des bibliothèques de la ville de Dublin. Même si toute personne titulaire d'une carte de bibliothèque publique valide délivrée par n'importe quelle autorité de bibliothèque du pays peut réserver et emprunter des articles et ouvrages dans les bibliothèques de la ville de Dublin, il est nécessaire de disposer d'une carte de bibliothèque valide pour accéder à certains contenus et services numériques tels que le Dictionnaire Oxford des Noms de Famille (OED), etc. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre page web [eResources](#).
3. Pour s'inscrire, il faut réaliser les opérations suivantes :
  - a) [Remplir un formulaire](#) de demande officiel en ligne, ou en personne dans une succursale de bibliothèque.
  - b) Valider votre adhésion en se rendant dans une bibliothèque et en présentant une pièce d'identité avec photo (qui vous êtes) et un justificatif de domicile (où vous habitez).

Les pièces d'identité avec photo acceptables sont les suivantes : passeport, permis de conduire, carte d'étudiant, « preuve d'âge » du jeune délivrée par la police irlandaise, pièce d'identité du personnel délivrée par l'employeur.

- Les formes acceptables de documents récents (au cours des six derniers mois) prouvant l'adresse actuelle comprennent une facture récente de gaz, d'électricité, de téléphone, de mobile, ainsi qu'un relevé bancaire.

En cas d'impossibilité de fournir une pièce d'identité et/ou un justificatif de domicile, veuillez contacter votre [bibliothèque locale](#) qui se chargera de trouver une solution.
4. Les enfants et les jeunes de moins de dix-huit ans qui souhaitent s'inscrire doivent obtenir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur et faire signer le formulaire nécessaire dans n'importe quelle succursale de la bibliothèque. Les parents/tuteurs sont tenus de choisir le contenu et les services de la

bibliothèque pour leurs enfants, y compris son utilisation et l'accès à l'Internet.

5. Voici les principales catégories de membres :
  - a) Adulte : accès à toutes les collections de la bibliothèque et à Internet.
  - b) Enfant de moins de 12 ans : accès à la bibliothèque pour enfants (y compris les ressources en ligne), aux DVD tous public, aux jeux vidéo classés - 3 ans et/ou -7 ans en fonction de l'âge et aux services Internet pour enfants lorsqu'ils sont accompagnés d'un parent/tuteur.
  - c) Jeune adulte 12-14 ans : accès à la bibliothèque pour enfants et jeunes adultes (y compris les ressources en ligne), aux DVD classés -12 ans, aux jeux vidéo classés -12 ans et aux services Internet pour enfants avec une autorisation parentale.
  - d) Jeune adulte 15-17 ans : accès à la bibliothèque pour adultes (y compris les ressources en ligne), aux DVD classés -15 ans, aux jeux vidéo classés -12 ans ou -16 ans en fonction de l'âge et aux services Internet avec une autorisation parentale.
  - e) Jeune adulte Plus : accès à la bibliothèque pour adultes (y compris les ressources en ligne), aux DVD et aux jeux vidéo en fonction de l'âge de l'emprunteur, et aux services Internet.
6. Toute personne bénéficiant des services du système de bibliothèques publiques du Conseil Municipal de Dublin est tenue de respecter les conditions générales (voir ci-dessous), telles que définies périodiquement par le Conseil Municipal de Dublin.
7. Toute personne souhaitant utiliser la salle de lecture des collections de Dublin et d'Irlande ainsi que des archives municipales au sein de la Bibliothèque et des Archives municipales de Dublin, située dans la rue Pearse, doit accepter certaines conditions supplémentaires en personne dans la salle de lecture.

## Conditions générales

Les conditions générales peuvent être modifiées sans préavis. Les adhérents\* des bibliothèques du Conseil Municipal de Dublin doivent se conformer aux règles et conditions suivantes :

1. Les membres acceptent de faire attention à tous les documents empruntés par la bibliothèque et, à l'exception des documents pour enfants, consentent à rembourser au Conseil Municipal de Dublin le coût de toute perte ou dommage à ces documents.
2. Les membres sont d'accord pour payer rapidement tous les frais associés à l'utilisation des installations, du matériel et des services de la bibliothèque.
3. Les parents et les tuteurs légaux sont tenus responsables du choix et de l'utilisation par leurs enfants des documents et des services de la bibliothèque,

y compris l'accès à l'Internet ainsi que du comportement des enfants dans les locaux de la bibliothèque.

4. Les membres sont tenus d'informer le personnel de la bibliothèque, dans les plus brefs délais, de tout changement dans leurs coordonnées ou de la perte de leur carte de bibliothèque.
5. Les membres sont priés d'apporter leur carte de bibliothèque lorsqu'ils se rendent à la bibliothèque, puisqu'elle est nécessaire pour emprunter des documents ou utiliser les ordinateurs. Si vous n'avez pas la carte sur vous, il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité avec photo avant de pouvoir emprunter un ouvrage ou utiliser l'ordinateur.
6. Les membres peuvent recevoir un code PIN et/ou un mot de passe pour accéder aux services en ligne. Ils doivent s'assurer que le code PIN/mot de passe n'est pas partagé avec quelqu'un d'autre, qu'il n'est pas écrit sur une carte de bibliothèque ou à tout autre endroit qui pourrait compromettre sa sécurité.
7. Les membres sont tenus de respecter à tout moment le code de conduite du Conseil Municipal de Dublin lors de l'utilisation des installations de la bibliothèque et d'obéir aux instructions légitimes du personnel de la bibliothèque.
8. Les membres sont obligés de respecter les dispositions de la loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes.
9. Les membres utilisant la salle de lecture de la bibliothèque et des archives de la ville de Dublin à des fins de recherche doivent respecter les conditions générales supplémentaires en vigueur.

\*Ces conditions générales sont aussi applicables aux personnes qui utilisent les services des bibliothèques publiques du Conseil Municipal de Dublin en tant que membres des administrations des bibliothèques participant au système national de gestion des bibliothèques partagées.